

Afin de pouvoir participer et voter à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2025, votre confirmation de participation doit être en possession d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le mardi 20 mai 2025 (voir *directives pratiques*).

Nous vous recommandons de nous envoyer ce formulaire par e-mail (AV2025@avh.be).

Pour les actions dématérialisées, un certificat bancaire attestant la propriété de vos actions au 12 mai 2025 (minuit, heure belge) (date d'enregistrement) doit également être transmis.

Pour toute information sur le traitement de vos données personnelles (y compris vos droits), veuillez consulter notre déclaration de confidentialité sur notre site web, www.avh.be.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LUNDI 26 MAI 2025
ACKERMANS & VAN HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire / usufruitier de actions dématérialisées et/ou
..... actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège est établi à 2000
Anvers, Begijnenvest 113, confirme par la présente son intention de participer à l'assemblée générale
ordinaire d'Ackermans & van Haaren SA, qui se tiendra le 26 mai 2025 à partir de 14 heures, avec toutes ses
actions ou actions. (*nombre exact à compléter uniquement si vous ne souhaitez pas
participer aux assemblées générales avec toutes vos actions. En absence d'un nombre exact, nous
supposerons que vous souhaitez participer avec toutes vos actions.*)

Cette confirmation de participation est valable pour le nombre total d'actions avec lesquelles le soussigné
souhaite participer limité néanmoins au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date
d'enregistrement conformément aux directives pratiques.

Fait à le 2025.

*(Si l'actionnaire est une personne morale, cette confirmation de participation doit être signée par une ou
plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter. Veuillez également indiquer explicitement le nom
et le titre du ou des signataires.)*

SIGNATURE(S) :

.....

Nom :

Titre :